



ALD ET INDEMNISATIONS

Le saviez vous ? Lorsqu'un agent est affecté ALD sans résidence, la commune où il a été effectivement installé lors de son **arrivée** dans le département doit être considérée, au regard des frais de déplacement, comme étant **sa résidence administrative**.



Lorsqu'un agent est affecté à la disposition du directeur (ALD) et exerce ses fonctions hors de ses résidences administrative et familiale, il

peut prétendre au bénéfice des indemnités de repas et au remboursement des frais de transport comme suit :

- en cas de possibilité d'accès à un restaurant administratif, le remboursement des frais de repas est limité à un demi taux. S'il n'a pas utilisé cette possibilité, le remboursement est effectué sur la base du taux plein.
- en cas d'utilisation du véhicule personnel (sur autorisation préalable), le remboursement des frais de transport est accordé sur la base des indemnités kilométriques.

(CF : la fiche n°7 en ligne sur Ulysse 44)

CONTRE LE PROJET DE LOI MACRON

COMMUNIQUE FO CGT, SOLIDAIRES et FSU 44

Des millions de citoyens se sont rassemblés pour condamner les odieux attentats commis contre des journalistes, des salariés, des citoyens. Partout, la mobilisation est utile pour défendre les libertés d'expression et la démocratie. Les dangers qui guettent la démocratie se nourrissent de la crise qui sévit depuis tant d'année dans notre pays et au-delà de nos frontières. C'est pourquoi nous considérons qu'il y a une grande urgence à agir sur la situation économique de la France pour réellement lutter contre l'exclusion sociale, terreau des désespoirs les plus inquiétants. C'est pourquoi il est nécessaire de défendre les acquis sociaux et d'obtenir une autre distribution des richesses produites.

C'est pourquoi, nous contestons le Pacte de Responsabilité voulu par le Président Hollande. Après les réformes régressives de l'ANI du 11 janvier 2013 (recul sans précédent du droit du travail !) et la contre-réforme des retraites, le gouvernement maintient sa politique de cadeaux au patronat et de casse des conquêtes sociales sous prétexte de diminuer le "coût du travail". Ce Pacte dispense les patrons des cotisations sociales des entreprises destinées à la branche famille, cela représente 35 milliards d'€ ! Aujourd'hui, le projet de loi Macron porté par le gouvernement entend une nouvelle fois, répondre aux exigences du MEDEF et participe complètement à la mise en œuvre dudit Pacte voulu par l'Union Européenne !

Le projet de loi Macron, ce texte régressif, mélange en un seul projet de loi de multiples problématiques. Il conduirait au final à déréglementer de nombreux secteurs de



l'économie (travail du dimanche, travail de nuit, libéralisation du transport de voyageurs par cars avec l'impact que l'on imagine sur l'environnement, faciliterait les licenciements et affaiblirait la justice prud'homale,..).

A contrario, il y a urgence, pour sortir de la crise et des difficultés sociales, à augmenter les salaires, les pensions et les minimas sociaux, à développer les services publics afin de répondre aux besoins de la population avec une relance de l'emploi public, investir dans les infrastructures pour rendre le transport ferroviaire moins cher et plus performant, à investir dans l'emploi, la formation professionnelle et initiale et gagner une réelle réduction du temps de travail pour créer de l'emploi, à obtenir des droits nouveaux et réels pour les salariés dans les entreprises.

Dans ces conditions, les Unions CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES de Loire-Atlantique, se prononcent pour le retrait du Pacte de Responsabilité qui enfonce le pays chaque jour un peu plus dans l'austérité. Le lundi 26 janvier prochain, à l'occasion de la première journée de débat à l'Assemblée nationale, elles réaffirmeront à nouveau leur opposition au projet de loi Macron. Pour y faire échec, elles mettront tout en œuvre pour construire une riposte d'ampleur.

MESURES EXCEPTIONNELLES POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME

DES ÉCLAIRCISSEMENTS S'IMPOSENT

FO prend acte des 80 créations d'emplois au ministère des finances, dont 70 pour la Douane, annoncées le 21 janvier, jour en Conseil des Ministres dans le cadre des mesures exceptionnelles pour lutter contre le terrorisme. Toutefois **FO** déplore leur étalement sur une durée de 3 ans. De plus, elles sont loin de compenser les 2546 suppressions d'emplois dans les ministères économiques et financiers, dont 266 à la Douane, votées dans la LF 2015. De même, l'imprécision des mesures prises en termes de renforcement des moyens en équipement, apparaît en décalage avec les manques constatés dans les unités, révélés au grand jour depuis la mise en place du dispositif Vigipirate Alerte.

FO sera particulièrement attentif au contenu du projet de loi sur le renseignement annoncé pour mars, dans lequel plusieurs directions de Bercy devraient être concernées.

FO s'interroge également sur les mesures concrètes que les autorités gouvernementales souhaitent mettre en œuvre pour le renforcement des contrôles extérieurs à l'Union Européenne dans le cadre de l'espace Schengen.

Pour **FO**, suite aux décisions prises par le Gouvernement ce jour et les nombreuses interrogations qu'elles posent, il est urgent que le Ministre reçoive les syndicats de Bercy.